

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article2183>



# Climat et démocratie

- La démocratie : un enjeu - La démocratie face aux défis - Débats - La fabrique de l'opinion publique - Les médias -



Publication date: samedi 7 octobre 2023

---

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

---

**La question du climat est certainement une des plus évoquées dans la vie publique. On ne compte plus les colloques, les publications, les manifestations à cet égard. Rien que de très normal face à un problème essentiel pour l'avenir de l'Humanité.**

**Le gouvernement tente, comme c'est son rôle, de prendre les mesures qui s'imposent et, dans ce contexte, de sensibiliser les citoyens à la situation et aux réponses nécessaires. Rien que de naturel en la matière. Mais un dérapage s'annonce lorsque, au nom des dangers climatiques, des mesures sont envisagées pour contrôler la presse.**

On peut se poser la question au vu de la constitution d'un groupe transpartisan à l'Assemblée nationale, groupe créé sous l'influence de l'association Quota climat et de l'Institut Rousseau qui souhaitent, non seulement l'interdiction de toute publication climatosceptique, mais soumettre les organes de presse à publier des quotas d'articles favorables aux discours officiels.

L'argumentation est *a priori* justifiée. Il n'est pas question, pour les auteurs, de contraindre la presse, mais de faire « *progresser le traitement médiatique des enjeux écologiques* ». Et d'ajouter, par la bouche d'Eva Morel de Quota Climat : « *A aucun moment, il n'est question d'interdire le climatoscepticisme dans les médias, il est juste question de lutter contre la désinformation sur ces sujets (1)* ». Lutter contre la désinformation est louable ; encore faudrait-il rappeler que la loi le permet déjà. Mais surtout, on ne peut ignorer que la lutte contre la désinformation passe, pour les initiateurs du projet, par l'obligation de publication en contradiction avec les lois sur la liberté de la presse. Ainsi le projet de Quota climat dispose, en son article 3, que « *l'Autorité de régulation [...] veille, notamment, auprès des éditeurs de services de communication audiovisuelle, [...] à ce que la programmation reflète le consensus scientifique* ». Telle quelle, cette proposition pose deux questions philosophiques fondamentales, la liberté de penser et le rapport à la science.

### **La liberté de penser**

La proposition du groupe transpartisan, issue semble-t-il de milieux socialistes, consistant à imposer une place dans les médias à une version officielle sur les questions climatiques-pourquoi pas, d'ailleurs, des quotas sur les questions sociales ?-, apparaît comme une rupture dans les principes philosophiques qui fondaient jusqu'alors notre démocratie.

La France a longtemps vécu avec la pensée de Voltaire qui affirmait que, même s'il était en désaccord avec quelqu'un, il se battrait pour que celui-ci ait le droit d'exprimer ses positions. Laisser quelqu'un exprimer un désaccord n'est pas un soutien à ses thèses. Refuser ce principe philosophique ouvre la voie à tous les dérapages, tels ces adolescents qui maculent les œuvres d'art en pensant mobiliser ainsi l'opinion publique en faveur des questions climatiques.

Certains « spécialistes » dénoncent d'ailleurs sans vergogne les principes issus des Lumières. Ainsi Cyril Dion (2) déclare-t-il « *Se pose aussi le problème de l'opinion... Les politiques se réfugient toujours derrière cet argument... ils ont besoin de contenter la majorité (3)* ». Ainsi, le climatologue François-Marie Bréon clame-t-il que « *les mesures qu'il faudrait prendre seront difficilement acceptées. On peut dire que la lutte contre le changement climatique est contraire aux libertés individuelles et donc sans doute avec la démocratie (4)* ». Ainsi l'astrophysicien Aurélien Barreau affirme-t-il que, face aux questions climatiques, il faudra prendre des « *mesures coercitives, impopulaires, s'opposant à nos libertés individuelles (5)* ». Ils sous-entendent donc, sans avancer d'arguments, que la démocratie

ne peut pas donner les réponses adaptées aux défis climatiques. On ne s'étonnera pas alors de voir que cette proposition de loi, issue sans doute de l'association Quota climat et de l'Institut Rousseau, entre dans ce grand fourre-tout qui tend à remplacer le peuple par une société civile aux contours flous. Reste ensuite à trouver le ou les députés qui portent le projet, en l'occurrence un député PS -quel renversement historique !- Stéphane Delautrette.

### Le rapport à la science

Au-delà des fortes interrogations quant à la liberté, le projet du groupe parlementaire représente un autre dérapage. En demandant à ce que la programmation des médias reflète le consensus scientifique, il assimile science et vérité, revenant sur des siècles de réflexion épistémologique. Aucune science n'a de valeur qui se refuse à toute critique, qui donc élimine le doute, base de la raison. Illustre cette nécessité la déclaration de Evry Schatzman, figure majeure de l'astrophysique, dans son ouvrage *Science et société* : « *Un enseignement de la science qui n'enseigne pas la critique et n'apprend pas à penser n'est plus un enseignement de science. Il est un enseignement de la soumission. Il s'intégrera à une culture répressive* (6) ». Et c'est, pour sa part, Bertrand Russel, dans *science et religion* (1971) qui déclare « *Un credo religieux diffère d'une théorie scientifique en ce qu'il prétend exprimer la vérité éternelle et absolument certaine, tandis que la science garde un caractère provisoire* (7) ».

Prenons garde à ces dangers. Nous pensons que ceux qui attentent aux principes philosophiques qui soutiennent notre vie publique au nom d'une cause juste risquent de faire percevoir la lutte pour le climat, et accessoirement la science, comme ennemies de la liberté.

Pour être traité efficacement, le défi climatique a besoin du soutien des citoyens. Ce n'est pas en les contraignant et, en particulier en s'attaquant à la démocratie, mais au contraire en s'appuyant sur elle, que ce défi sera gagné.

(1) Libération, Luc Peillon, 29 septembre 2023

(2) Un des fondateurs du mouvement Colibris

(3) We demain le 12 août 2019

(4) Libération, 29 juillet 2018

(5) L'express, 10 octobre 2018

(6) *Science et société*, Paris, Laffont, 1971

(7) Bertrand Russel, *Science et religion*, 1935

\*\*\*

*Article publié par la revue politique et parlementaire, voir*

Lecture

[Climat et démocratie - Revue Politique et Parlementaire](#) par [André Bellon](#)

<https://www.revuepolitique.fr/climat-et-democratie/>